

des habitants de cette ville à celui de Ségusiaves dans la liste des cités donnée par la Notice des Gaules. En effet, dans l'ordre naturel des choses, les Ségusiaves, formant la portion la plus considérable et la plus importante de la nouvelle cité, avaient le même droit à lui imposer leur nom que les Éduens et les Lingons à la leur, et cependant il n'en fut pas ainsi. A la vérité, si le nom de Lingons persista toujours à figurer dans la liste des cités, ce fut moins, peut-être, comme nom de peuple que comme dénomination des habitants de la ville capitale de la cité, qui prit alors le nom de *Lingones*, car la cité dont Autun était le chef-lieu est fort souvent elle-même appelée *civitas Augustodunensium* (1). Cette dénomination était, en effet, plus exacte que l'autre, vu la composition des cités nouvelles, où se trouvaient fondues plusieurs nations gauloises.

Ainsi le pays des *Mandubii*, sur lequel se trouvait la fameuse ville d'Alise (2), et qui correspond par conséquent à l'Auxois, fut comprise dans la cité d'Autun. Il en fut de même des *Brannovii*, qui, je crois, occupaient le Brionnais. Baudrant et Expilly (3), dans leurs grands dictionnaires géographiques, font dériver le mot de *Brionnais* de celui d'une « ville appelée Brienne ou Brionne, et dont on ignore l'emplacement. » Mais cette explication n'est pas admissible, car le nom de Brionnais (en latin *Briennensis*), que nous voyons paraître au XI<sup>e</sup> siècle (4), se serait perdu avec la ville qui lui avait donné naissance. Il serait, d'ailleurs, bien extraordinaire que la ville, chef-lieu de ce petit pays, qui aurait pour le moins existé jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, ait disparu depuis sans laisser

(1) C'est le nom qui paraît à la suite de la signature de l'évêque de cette ville, Retice, au premier concile d'Arles, en 314.

(2) César, *De Bello Gall.* liv. VII, ch. LXVIII.

(3) Hadrien de Valois n'en parle pas.

(4) Voyez *Cart. de Savigny et d'Ainay*, page 1099.